



**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura,**

Arrêté n° A 2022 - 47

Objet : Commissions Médicales

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à 1424-57, en particulier les articles R 1424-27 et R 1424-28 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura en date du 12 octobre 1998, relative à la mise en place et à la composition de Commissions Médicales ;
- VU l'arrêté n° 170 du 28 octobre 1998 portant création de Commissions Médicales au sein du SDIS du JURA ;
- VU l'arrêté n° A 2019-1558 du 31 décembre 2019 relatif à la composition des Commissions Médicales du SDIS du JURA ;
- SUR proposition du Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical et du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura est fixée comme suit :

Présidente : Médecin Hors Classe CARRON Annabelle - Médecin-Chef du SSSM

Membres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Médecin-Commandant MOUGET Stéphane Médecin-Chef Adjoint / DDSIS	
Pharmacien-Capitaine MONNARD Lucie Pharmacien-Chef / DDSIS	
Pharmacien-Commandant LAURENCIN Philippe Pharmacien-Adjoint / DDSIS	Pharmacien-Commandant GAILLARD Benoît Pharmacien / DDSIS
Vétérinaire-Capitaine GAHERY Clarisse Vétérinaire / DDSIS	
Médecin-Commandant JOUANNIC Pierre Médecin / CIS Lons-le-Saunier	Médecin-Commandant BARDET Rémi Médecin / CIS Sellières
Médecin-Commandant ROYET Olivier Médecin / CIS Chaussin	
Infirmier Lieutenant CHALLE Cyril Infirmier de Chefferie / DDSIS	
Infirmière Principale RAYNAUD Sylvaine Infirmière / CIS Arbois	
Infirmière Principale GRECARD Renée Infirmière / CIS Les Combes/Lamoura	
Infirmière CAPELLI Rita Infirmière / CIS Saint Claude	



Article 2 : Cette commission a pour mission de donner son avis sur les questions dont elle est saisie par sa Présidente ou par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura.

Article 3 : La composition de la Commission d'Aptitude aux fonctions de Sapeur-Pompier Volontaire, créée auprès du Service de Santé et de Secours Médical, est fixée comme suit :

Présidente : Médecin Hors Classe CARRON Annabelle - Médecin-Chef du SSSM

Membres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Médecin-Commandant MOUGET Stéphane Médecin-Chef Adjoint / DDSIS	
Médecin-Commandant JOUANNIC Pierre Médecin / CIS Lons-le-Saunier	Médecin-Commandant BARDET Rémi Médecin / CIS Sellières
Médecin-Commandant TROUPEL Thierry Médecin / CIS Le Lizon	

Article 4 : Cette commission peut être saisie pour avis par les Médecins de Sapeurs-Pompiers et par le Médecin-Chef de toute question relative à l'aptitude physique de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

La Commission peut faire appel à des experts. Le Sapeur-Pompier dont la situation est examinée peut se faire entendre par la Commission, accompagné d'une ou deux personnes de son choix.

Article 5 : L'arrêté n° A 2019-1558 du 21 novembre 2018 susvisé est abrogé.

Article 6 : Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publication.

Article 7 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Fait à Montmorot, le 20 février 2022

Le Président,


Clément PERNOT.